



Paris le 26 février 2010,

Communiqué commun tout PNT

CONSIGNE DE VIGILANCE :

Nous vous demandons d'appliquer strictement la convention sur les délais de modification de planification ce week-end et jusqu'à lundi inclus.

Vous pouvez refuser tout changement lorsque celui-ci n'a pas été signifié 48h avant le TSV et que l'heure de début de TSV/TDT est supérieur à 1h par rapport au TSV/TDT programmé.

Accord de nov.2002 :

III - 4 - MODIFICATION de PROGRAMMATION

...
Une modification de programmation ne peut pas être refusée par le PN dès lors qu'elle reste dans le cadre des règles de programmation : toutefois un préavis de 48 heures devra être respecté avant le TDT (TSV) dès lors que la variation de l'heure de début de TDT (TSV) ou de fin de TDT (TSV) est supérieure à 1 heure.

...

Merci pour votre implication.

La solidarité est notre force.

Le Bureau **SNPL DB ALPA**.